

Détails des compétitions :

- 1^{re} DIVISION** : **Matériel pédagogique**
Objet ou article pouvant servir dans les salles de classe durant les cours des ECP.
- 2^e DIVISION** : **Aides à la navigation**
Une pièce d'équipement qui est conçue, fabriquée et utilisée par un membre comme aide à la navigation ou au pilotage d'un bâtiment. Ces articles doivent être accompagnés d'une brève description indiquant l'utilité et le mode d'utilisation de l'équipement.
- 3^e DIVISION** : **Travaux manuels**
Ces articles doivent porter sur un thème nautique et être conçus selon le plan original de l'auteur. Les seules exceptions sont les fabrications de modèles réduits ou les ouvrages de broderie. Dans ces cas particuliers, les plans doivent accompagner le formulaire de participation au concours. Tous les articles doivent être accompagnés d'une brève description de la méthode de fabrication.
- 4^e DIVISION** : **Album de découpures**
Les auteurs peuvent poser leurs candidatures en groupe, seul, comme escadrille ou comme district. Les albums devraient porter sur une activité nautique, comme un voyage fait seul ou en groupe. (ex : vacances, activité d'escadrille ou de district).
- 5^e DIVISION** : **Publications**
Section A : **Bulletin de nouvelles**
Ce concours s'adresse seulement aux districts ou aux escadrilles.
Note : L'article doit avoir été publié dans l'année en cours.
Aussi, les demandes de candidatures des escadrilles doivent être accompagnées d'un carton indiquant à quel moment l'escadrille a reçu son mandat de publication et le nombre de membres de l'escadrille.
- Section B** : **Histoires, poèmes et contes**
Cette section est réservée aux membres qui aimeraient raconter leurs anecdotes de navigation, aventures, mésaventures ou autres narrations sur le thème du nautisme.

- 6^e DIVISION** : *Arts Visuels*
- Section A* : *Photographie*
Photos originales en noir et blanc ou en couleurs. Ceci exclut les photos numériques. Grandeur minimum 5 X 7.
- Section B* : *Peintures / dessins*
Œuvres originales portant sur le thème nautique, peut importe le matériel utilisé. Ceci exclut les créations numériques. Ces œuvres doivent être munies de crochets pour pouvoir les suspendre.
- Section C* : *Sculpture*
Œuvres originales peut importe le matériel utilisé, d'une grandeur appropriée qui peuvent être exposées à l'intérieur.
- 7^e DIVISION** : *Nouveaux médias*
- Section A* : *Le meilleur segment du Web dans le portail ECP*
Site Web de l'escadrille ou du district.
- Section B* : *Meilleur segment du web hors du portail ECP*
- Section C* : *Art numérique*
Œuvres d'art créées à partir de logiciels numériques.
- Section D* : *Présentation numérique*
Présentations dont le contenu provient des cours et des séminaires.
- Section E* : *Photographie numérique*
Photos en noir et blanc ou en couleurs prises à partir d'une caméra numérique

Règlements – Médias d'information

Section A : Le meilleur segment du Web – les candidatures doivent être soumises par l'entremise d'un formulaire en ligne (dans Members Moorings). Le site doit décrire les activités de l'escadrille ou du district, être présenté dans un format intéressant et instructif et être facile d'accès. Vous ne devez pas fournir une copie du site Web sur disquette.

Section B :

Section C : Art numérique - L'œuvre doit être soumise sur support information (CD ou Zip 100) sur lequel est indiqué le nom de l'auteur, le nom du fichier sous lequel l'œuvre est sauvegardée et le nom de l'escadrille ou du district. L'œuvre doit être présentée dans le format JPEG seulement afin de faciliter la tâche des juges.

Section D : Présentation numérique – les présentations doivent être sauvegardées sur un logiciel facilement accessible, tel que POWER POINT de Microsoft ou en HTML ou format PDF Adobe Acrobat. Les fichiers doivent être soumis sur support informatique (CD ou zip 100) muni d'une étiquette indiquant le nom de l'auteur, le nom du fichier sous lequel l'œuvre est sauvegardée et le nom de l'escadrille ou du district.

Section D : Photo numérique – photo numérique imprimée en noir et blanc ou en couleur, encadré, de grandeur minimum 5 x 7 et maximum 11 x 14. Le nom de l'auteur, son adresse et le nom de son escadrille devraient être écrit à l'arrière de la photo.

RÈGLES GÉNÉRALES

1. Le concours s'adresse seulement aux membres, jeunes membres et associés des ECP.
2. Il n'y a aucun frais d'inscription au concours.
3. Tous les articles soumis doivent porter sur un thème nautique et avoir été fabriqués par un membre ou un associé des ECP à l'exception des catégories 5 et 6 où il est possible d'avoir recours à une aide professionnelle pour le développement de photo ou l'impression de document seulement.
4. Les articles soumis lors de concours précédents ne seront pas acceptés.
5. Les formulaires de candidature doivent parvenir au comité du concours du congrès national au plus tard le 19 août 2009.
6. Les articles qui seront remis en main devront parvenir au comité du concours au plus tard jeudi le 1^{er} octobre 2009
7. Les membres ne peuvent remporter plus d'un prix par catégorie ou section.
8. Le comité du concours n'est pas responsable des pertes ou dommages qui surviennent durant l'exposition ou le transport des articles en compétition. Des dispositions normales seront prises pour assurer la sécurité.
9. Il y aura des prix seulement pour les gagnants en 1^{re}, 2^e et 3^e place.
10. Il n'y aura pas de concours dans les catégories ou les sections où un seul article aura été soumis ou une mention honorifique sera accordée.
11. L'évaluation des articles en compétition devra être terminée à 16h le vendredi du congrès.
12. Toutes les photos soumises au concours qui peuvent être publiées, pourraient paraître dans Le Hublot. Celles qui seront choisies seront retournées à leur propriétaire 90 jours après la clôture du congrès. Des crédits pour l'impression de photo seront remis en cas de publication.
13. Tous les articles en compétition pourront être récupérés après 16h le samedi du congrès.
14. Les décisions des juges seront définitives.